



**Armagnac
Adour**
Communauté de communes

Communauté de communes Armagnac Adour
1 lotissement du Bourdalat -32400 RISCLE

Procès-verbal
Conseil communautaire du 16 septembre 2024

Extrait du registre des délibérations

Date de la convocation : 9 septembre 2024 Secrétaire de séance : Laurent PÉRISSÉ

Date d'affichage : 9 septembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le seize septembre à vingt heures le conseil communautaire convoqué, s'est réuni en séance publique à TARSAC à la Salle des Fêtes, sous la présidence de Monsieur Michel PETIT, Président.

Nombre de conseillers en exercice :	45
Nombre de conseillers présents :	35
Nombre de pouvoirs :	3
Nombre de Votants :	38

Présents : Mesdames et Messieurs, Petit, Garros, D'Antin, Duclos, Aragnouet, Bernard, Dagieux, Franchetto, Pasian, Dufau Philippe, Ducournau, Baudé, Jelonch, Darroux, Capmartin, Priouzeau, Bastrot, Boué, Clot, Coomans, Denard, Dufau Valérie, Lajus, Terrain, Pailhas, Biau, Rigaud, Labenne, Périssé, Buffalan, Renaudin, Menvielle, Langlade, Lescloupé, Lamarque.

Absents excusés : Mesdames Callac, Sarniguet, Flogny, Messieurs Peres, Lartigolle, Cagnasso, Fauqué, Castets, Marin, Poitreau.

Pouvoirs : de M Castets à M.Terrain , de M.Marin à M. Buffalan, de M.Poitreau à Mme Biau.

Ordre du jour

- Désignation d'un secrétaire de séance
- Approbation du procès-verbal du 08 juillet 2024
- **Social** :
 - Présentation du Projet « Maison des Parents »
- **Personnel** :
 - Modification du tableau des emplois : création emploi de Conseiller en Economie Sociale et Familiale (CESF) pour la Maison des Parents
 - Contrat d'apprentissage chargé de communication
- **Finances** :
 - Nouveau zonage en FRR (France Ruralités Revitalisation) et exonérations

- Répartition du FPIC 2024
 - Fonds de concours réfection du pont de Lelin-Lapujolle
 - Décision Modificative n°1
 - Participation loyer logement du Médecin
 - Participation au financement de l'abattoir d'AUCH (reprise du débat du 6 mai 2024)
- **Voirie :**
- Attribution du marché pour la restructuration du pont du Cabanon à AIGNAN / LOUSSOUS-DEBAT
- **GEMAPI :**
- Affluents Adour à Riscle : Etude hydraulique – digue de Riscle : étude de danger
 - Convention relative à l'étude d'incidence hydraulique des ouvrages de protection contre les inondations de Plaimont à Saint-Mont
- **Administration Générale :**
- Désignation d'un représentant titulaire et suppléant de la CCAA au sein du Syndicat Intercommunal de Traitement des Ordures Ménagères secteur ouest (SICTOM Ouest)
- **Questions diverses**

Désignation du secrétaire de séance

Monsieur Laurent PÉRISSÉ est nommé secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal du 08 juillet 2024

Le procès-verbal du précédent conseil communautaire est approuvé à l'unanimité.

Social

Présentation du Projet « Maison des Parents »

Monsieur le Président informe l'assemblée que dans le cadre de l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) proposé par la DREETS Occitanie (Directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités), sur l'axe « prévenir la pauvreté contre les inégalités dès l'enfance », la Communauté de Communes Armagnac Adour souhaite créer une Maison des Parents.

Ce projet a été présenté au Commissaire à la lutte contre la pauvreté ainsi qu'au Sous-Préfet de Mirande lors d'une réunion avec les partenaires institutionnels (CAF, MSA, Département, DDETSPP, ...) le 5 septembre 2024.

Cet espace sera dédié aux familles pour répondre à un besoin d'accompagnement familial sur le Territoire et développer une politique de proximité pour tous les parents.

Monsieur le Président fait lecture du projet présenté.

- la CCAA a la volonté de favoriser l'accès de tous les parents à une offre de soutien à la parentalité de proximité.
- la création de la maison des parents permet de :
 - faciliter l'accès et la connaissance des services, des dispositifs et actions existants pour les parents
 - optimiser la visibilité et la lisibilité de l'existant
 - toucher les familles les plus vulnérables en pratiquant « l'aller vers »
 - développer des actions nouvelles au plus près des besoins
 - faciliter la coordination des acteurs

Le budget du projet est en équilibre pour 123 930 €.

Il précise que la subvention de la CCAA de 24 000 € correspond aux aides octroyées dans le cadre du LAEP puisque celui-ci intégrera cette Maison des Parents.

Monsieur Jean MENVIELLE demande si l'aide de l'Etat sera chaque année. Monsieur le Président répond qu'elle ne sera effective que la première année puisqu'elle correspond à de l'investissement.

Madame Hélène COOMANS demande pourquoi investir dans un minibus. Monsieur le Président précise que ce ne sera pas forcément un minibus mais que cette Maison des Parents sera itinérante.

Monsieur Pierre LAJUS demande si un salarié sera embauché. Monsieur le Président répond qu'il le sera à mi-temps, pris en charge par la CAF.

Les membres du conseil communautaire décident, à la majorité

VOTANTS	38	POUR	30	CONTRE	1	ABSTENTION	7
----------------	-----------	-------------	-----------	---------------	----------	-------------------	----------

- De valider le projet « Maison des Parents »
- D'autoriser M. le Président à signer les documents correspondants.

Personnel

- **Modification du tableau des emplois : création emploi de Conseiller en Economie Sociale et Familiale (CESF) pour la Maison des Parents**

Dans le cadre de la création de la Maison des Parents et pour le bon fonctionnement de ce nouveau service, il convient de créer l'emploi suivant :

- Conseiller en Economie Sociale et Familiale (CESF) pour une durée de 17.50 heures hebdomadaires.

Les fonctions rattachées à cet emploi seraient : accueil, animation de la structure Maison des Parents.

Cet emploi pourrait être occupé par un fonctionnaire du cadre d'emploi des assistants sociaux éducatifs territoriaux.

Madame Nathalie BIAU demande si c'est le même diplôme que l'agent du CIAS. Monsieur le Président précise que oui. Il faut au minimum un diplôme de CESF (conseillère en économie sociale et familiale)

Elle demande également si ce poste lui a été proposé. Monsieur le Président répond qu'elle s'est déjà positionnée.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil communautaire, à la majorité.

VOTANTS	38	POUR	34	CONTRE	0	ABSTENTION	4
----------------	-----------	-------------	-----------	---------------	----------	-------------------	----------

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le précédent tableau des emplois adopté par le conseil communautaire le 10 juin 2024,

DECIDENT :

- de fixer les effectifs comme suit :

Emploi	Effectif	Durée hebdo. de travail	Fonctions	Cadre d'emploi
Directeur Général des services	1	35,00 H	Encadrement des services appartenant à la communauté de communes	Attachés Territoriaux
Responsable des ressources humaines	1	35,00 H	Gestion du personnel	Rédacteurs territoriaux
Responsable ou assistant de gestion financière, budgétaire et comptable	1	35,00 H	Elaboration, suivi et exécution des décisions budgétaires	Rédacteurs et Adjoints Administratifs territoriaux
Secrétaire médical	1	35,00 H	Accueil, tâches administratives, informatique, comptabilité, régie	Rédacteurs territoriaux
Secrétaire médical	1	24,00 H	Accueil, tâches administratives, informatique, comptabilité, régie	Rédacteurs territoriaux
Secrétaire médical	1	16,00 H	Accueil, tâches administratives, informatique, comptabilité, régie	Rédacteurs territoriaux
Secrétaire médical	1	17,50 H	Accueil, tâches administratives, informatique, comptabilité, régie	Rédacteurs territoriaux
Secrétaire médical	1	17,50 H	Accueil, tâches administratives, informatique, comptabilité, régie	Rédacteurs territoriaux
Assistant médical	1	17,50 H	Aide à la gestion du centre de santé et assistance aux médecins	Aides-soignants territoriaux
Assistant administratif chargé de la commande publique	1	35,00 H	Préparation et suivi des marchés publics, gestion des écoles	Adjoints Administratifs Territoriaux
Assistant administratif chargé de la communication, du transport et du tourisme	1	35,00 H	En charge de la communication, du service du transport, du tourisme, gestion administrative de l'école de musique.	Adjoints Administratifs Territoriaux

Assistant de gestion administrative	1	35,00 H	Accueil, secrétariat et gestion administrative.	Adjoint Administratifs Territoriaux
Assistant de gestion administrative	1	24,00 H	Accueil, secrétariat et gestion administrative	Adjoint Administratifs Territoriaux
Assistant de gestion administrative	1	35,00 H	Référent des agents de restauration et de ménage. En charge du suivi et des besoins de la formation professionnelle, assistance tâches services ressources humaines et finances.	Adjoint Administratifs Territoriaux
Animateur Tiers Lieu	1	24,00 H	Animation et formation des utilisateurs du service. Communication sur le Tiers Lieu de Riscle à travers les différents supports (numérique, papier...).	Adjoint Administratifs Territoriaux
Médecin généraliste	1	35,00 H	Missions de médecine générale Coordination au sein de la structure	Médecins Article L.332-8 1°du CGFP
Médecin généraliste	1	35,00 H	Missions de médecine générale	Médecins Article L.332-8 1°du CGFP
Médecin généraliste	1	5,00 H	Missions de médecine générale	Médecins Article L.332-8 1°du CGFP
Médecin généraliste	1	10,00 H	Missions de médecine générale	Médecins Article L.332-8 1°du CGFP
Médecin généraliste	1	6,00 H	Missions de médecine générale	Médecins Article L.332-8 1°du CGFP
Agent technique polyvalent	1	35,00 H	Réalisation de l'essentiel des interventions techniques, exécution de travaux dans le domaine de la voirie et des bâtiments.	Adjoint techniques Territoriaux
Agent technique polyvalent	1	35,00 H	Réalisation de l'essentiel des interventions techniques, exécution de travaux dans le domaine de la voirie et des bâtiments.	Adjoint techniques Territoriaux
Responsable voirie et bâtiments	1	35,00 H	Conception, gestion, réalisation et suivi des dossiers de voirie et gestion des bâtiments	Agents de maîtrise Territoriaux

Agent technique	1	35,00 H	Aide technique apportée au chef de service voirie et bâtiments. Gestion technique et administrative des marchés publics voirie et bâtiments, planification des travaux.	Adjoints techniques et agents de maîtrise territoriaux
Chargé de coopération territoriale	1	35,00 H	Conception, mise en place et suivi de la Convention Territoriale Globale (CTG)	Animateurs Territoriaux
Directeur des accueils de loisirs	1	35,00 H	Référent du « pôle » enfance. Encadrement des personnels d'animation travaillant sur les structures des ALAE et ALSH. Participation à l'élaboration des projets des services de l'enfance. Animation, gestion et administration financière des projets pédagogiques.	Adjoints d'animation Territoriaux
Directeur des accueils de loisirs	1	35,00 H	Encadrement des personnels d'animation travaillant sur les structures des ALAE et ALSH. Participation à l'élaboration des projets des services de l'enfance. Animation, gestion et administration financière des projets pédagogiques.	Adjoints d'animation Territoriaux
Animateur	1	25,00 H	Responsable de l'animation de l'accueil jeunes.	Adjoints d'animation Territoriaux
Animateur	1	24,50 H	Animation en périscolaire, extrascolaire et multi accueil.	Adjoints d'animation Territoriaux
Animateur	1	27,00 H	Animation périscolaire, entretien des locaux, distribution des repas.	Adjoints d'animation Territoriaux
Animateur	1	17,00 H	Animation en périscolaire et en extrascolaire et multi accueil.	Adjoints d'animation Territoriaux
Co-accueillant LAEP	1	17,50 H	Accueil et accompagnement des jeunes enfants et leurs parents dans un lieu dédié.	Adjoints d'animation Territoriaux
Référent LAEP et Handicap	1	35,00 H	Accueil, accompagnement des jeunes enfants et leurs parents dans un lieu dédié, suivi administratif, mise en place des projets LAEP. Accompagnement et orientation des professionnels et des familles dans leurs démarches d'inclusion du public en situation de handicap.	Moniteurs-éducateurs et intervenants familiaux territoriaux

CESF (Conseiller en Economie Sociale et Familiale)	1	17,50 H	Accueil, animation de la structure Maison des Parents	Assistants sociaux éducatifs territoriaux
Directeur du centre multi accueil	1	35,00 H	Elaboration et mise en œuvre des projets d'établissement, accompagnement des familles, organisation du service multi accueil, éveil et développement global des enfants d'âge périscolaire.	Educateurs Territoriaux de Jeunes enfants
Responsable RPE (Relais Petite Enfance)	1	17,00 H	Référent du « pôle » petite enfance. Organisation du relais petite enfance et participation à la rédaction et la mise en œuvre du projet d'établissement, accompagnement à la professionnalisation des assistant(e)s maternel(le)s, conseil et orientation des parents employeurs, animation de temps collectifs avec les assistant(e)s maternel(le)s et les enfants accueillis	Educateurs Territoriaux de Jeunes enfants
Auxiliaire de puériculture	1	33,00 H	Prise en charge des enfants de 2,5 mois à 4 ans, organisation des jeux d'éveil, participation au projet de vie, et participation aux soins quotidiens.	Auxiliaires de puéricultures Territoriaux
Auxiliaire de puériculture	1	34,00 H	Prise en charge des enfants de 2,5 mois à 4 ans, organisation des jeux d'éveil, participation au projet de vie, et participation aux soins quotidiens.	Auxiliaires de puériculture Territoriaux
Directeur du centre multi accueil de moins de 10 berceaux	1	35,00 H	Elaboration et mise en œuvre des projets d'établissement, accompagnement des familles, organisation du service multi accueil, éveil et développement global des enfants d'âge périscolaire.	Auxiliaires de puériculture Territoriaux
Auxiliaire de puériculture	1	34,50 H	Prise en charge des enfants de 2,5 mois à 4 ans, organisation des jeux d'éveil, participation au projet de vie, et participation aux soins quotidiens.	Auxiliaires de puériculture Territoriaux
Educateur sportif	1	13,50 H	Enseignement des activités sportives.	Educateurs Territoriaux des activités physiques et sportives
ATSEM	1	35,00 H	Aide maternelle, animation périscolaire, cantine, entretien des locaux, accompagnement des enfants dans le car scolaire	Agents spécialisés des écoles maternelles

ATSEM	1	35,00 H	Aide maternelle, animation périscolaire, cantine, entretien des locaux, accompagnement des enfants dans le car scolaire	Agents spécialisés des écoles maternelles
ATSEM	1	35,00 H	Aide maternelle, animation périscolaire, cantine, entretien des locaux, accompagnement des enfants dans le car scolaire	Agents spécialisés des écoles maternelles
ATSEM	1	33,60 H	Aide maternelle, animation périscolaire, cantine, entretien des locaux, accompagnement des enfants dans le car scolaire	Agents spécialisés des écoles maternelles
ATSEM	1	35,00 H	Aide maternelle, animation périscolaire, surveillance des enfants pendant la pause méridienne, entretien des locaux, aide à la prise des repas au multi-accueil	Agents spécialisés des écoles maternelles
ATSEM	1	35,00 H	Aide maternelle, animation périscolaire, cantine, entretien des locaux, accompagnement des enfants dans le car scolaire	Agents spécialisés des écoles maternelles
Agent des écoles	1	35,00 H	Entretien des locaux, aide à la prise des repas, surveillance des enfants pendant la pause méridienne	Agents de Maîtrise Territoriaux
Agent des écoles	1	28,62 H	Préparation des repas, achats, élaboration des menus, service, entretien des locaux. Construit et propose le projet pédagogique de l'ALAE, organise la mise en place des activités et encadre son équipe.	Adjoints techniques Territoriaux
Agents des écoles	1	30,00 H	Surveillance des enfants et encadrement des enfants durant le temps scolaire et périscolaire.	Adjoints techniques Territoriaux
Agent des écoles	1	20,00 H	Accompagnement le midi des élèves de l'école élémentaire vers la cantine du collège de Riscle.	Adjoints techniques Territoriaux
Agents des écoles	1	25,00 H	Surveillance des enfants à la cantine animation périscolaire et extrascolaire, entretien des locaux.	Adjoints techniques Territoriaux
Agents des écoles	1	22,83 H	Aide à la préparation des repas au collège, entretien des locaux	Adjoints techniques Territoriaux
Agents des écoles	1	12,55 H	Surveillance des enfants à la cantine, entretien des locaux, animation périscolaire	Adjoints techniques Territoriaux

Agents des écoles	1	22,00 H	Entretien des locaux, aide à la prise des repas, animation périscolaire	Adjointes techniques Territoriaux
Agent de restauration	1	24,17 H	Aide à la préparation des repas, au service et aux tâches ménagères, animation extrascolaire	Adjointes techniques Territoriaux
Agent de restauration	1	24,00 H	Aide à la préparation des repas, au service et aux tâches ménagères, animation périscolaire	Adjointes techniques Territoriaux
Agent de restauration	1	24,00 H	Confection des repas, achats, élaboration des menus, entretien des locaux et du matériel	Adjointes techniques Territoriaux
Agents des écoles	1	23,00 H	Entretien des locaux, surveillance des élèves pendant le temps périscolaire	Adjointes techniques Territoriaux
Agents des écoles	1	15,30 H	Entretien des locaux, surveillance des enfants pendant la pause méridienne, animation périscolaire	Adjointes techniques Territoriaux
Agent des écoles	1	19,50 H	Entretien des locaux, animation périscolaire et extrascolaire	Adjointes techniques Territoriaux
Agent des écoles	1	7,46 H	Animation périscolaire, aide à la prise des repas, entretien des locaux	Adjointes techniques Territoriaux
Agent des écoles	1	16,00 H	Aide à la prise des repas, entretien des locaux, animation périscolaire	Adjointes techniques Territoriaux
Agent des écoles	1	8,74 H	Animation périscolaire, aide à la prise des repas, entretien des locaux	Adjointes techniques Territoriaux
Agent des écoles	1	26,92 H	Aide à la préparation des repas, service, entretien des locaux	Adjointes techniques Territoriaux
Agent des écoles	1	27,00 H	Animation périscolaire, scolaire, aide à la prise des repas, entretien des locaux	Adjointes techniques Territoriaux
Agent des écoles	1	25,00 H	Surveillance des enfants à la cantine, entretien des locaux, animation périscolaire	Adjointes techniques Territoriaux
Professeur de musique	1	5,00 H	Enseignement artistique, piano.	Assistants Territoriaux d'enseignement artistique
Professeur de musique	1	4,00 H	Enseignement artistique, saxophone.	Assistants Territoriaux d'enseignement artistique

Professeur de musique	1	3,00 H	Enseignement artistique, clarinette	Assistants Territoriaux d'enseignement artistique
Directeur école de musique	1	15,50 H	Direction, enseignement artistique, formation musicale tous niveaux	Assistants Territoriaux d'enseignement artistique
Professeur de musique	1	4,50 H	Enseignement artistique, flûte	Assistants Territoriaux d'enseignement artistique
Professeur de musique	1	3,00 H	Enseignement artistique, percussions	Assistants Territoriaux d'enseignement artistique
Professeur de musique	1	2,00 H	Enseignement artistique, tuba, trombone	Assistants Territoriaux d'enseignement artistique
Professeur de musique	1	5,50 H	Enseignement artistique, trompette et cor	Assistants Territoriaux d'enseignement artistique

- D'inscrire les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent nommé et les charges sociales s'y rapportant aux chapitres prévus à cet effet.

- **Contrat d'apprentissage chargé de communication**

Afin de poursuivre le développement de la politique de communication de la CCAA, un étudiant en alternance va être recruté dans le cadre d'un contrat d'apprentissage du 07/10/2024 au 11/09/2026 en collaboration avec le CFA CAMPUS IGS à BLAGNAC à raison de 35 heures hebdomadaires.

Pour rappel, la loi du 6 août 2019 dite de « transformation de la fonction publique » a confié au CNFPT la responsabilité de contribuer aux frais de formation des apprentis employés par les collectivités territoriales.

La loi de finances 2022 a prévu un nouveau mode de financement : le coût de formation des contrats signés depuis 2022 est pris en charge à 100 % par le CNFPT dans la limite de coût annuels plafonds établis conjointement par le CNFPT et France Compétences.

La communauté de communes doit participer aux frais de fonctionnement du CFA selon la répartition suivante :

- Montant global de la prestation = 24 000,00 € négocié à 16 000,00 €
- Montant pris en charge par le CNFPT= 15 200,00 €

- Reste à charge de la CCAA = 800,00 €.

L'apprenti percevra une rémunération à hauteur de 53 % du SMIC du 07/10/2024 au 06/10/2025 et de 61 % du SMIC du 07/10/2025 au 11/09/2026.

Monsieur Pierre LAJUS demande quelles seront les missions de cet apprenti. Le président lui répond qu'il s'occupera de tous les réseaux de communication (réseaux sociaux, site Internet, newsletters, ...).

Vu l'avis favorable émis par le Comité Social Territorial,

Après en avoir délibéré, les membres du conseil communautaire, à la majorité, décident

VOTANTS	38	POUR	35	CONTRE	1	ABSTENTION	2
----------------	-----------	-------------	-----------	---------------	----------	-------------------	----------

- d'autoriser le président à recruter un apprenti pour occuper l'emploi de chargé de communication, avec une durée hebdomadaire de 35 heures, pour la période du 7 octobre 2024 au 11 septembre 2026,
- d'autoriser le président à signer le contrat d'apprentissage,
- d'autoriser le président à signer la convention qui définit les conditions de la prise en charge,
- d'autoriser le président à inscrire au budget primitif le montant des dépenses afférentes à la rémunération de l'apprenti.

Finances

- Nouveau zonage en FRR (France Ruralités Revitalisation) et exonérations

Monsieur Christian JELONCH reprend le débat initié le 8 juillet 2024.

Il précise que ces exonérations sont des décisions de la collectivité et ne peuvent donner lieu à des compensations par l'Etat.

L'article 73 de la loi n°2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 a instauré un nouveau zonage dénommé « France Ruralités Revitalisation » au 1^{er} juillet 2024. Ce zonage a pour objectif de renforcer l'attractivité des territoires ruraux.

Il remplace le zonage ZRR et la totalité des communes du Gers sont classées en FRR.

De nouvelles exonérations sont prévues dans la cadre de ce zonage FRR.

Les communes et les EPCI à fiscalité propre sont amenées à se prononcer sur les éventuelles exonérations.

Lors de la séance du conseil communautaire du 08 juillet dernier, Monsieur JELONCH avait présenté les nouvelles dispositions concernant le nouveau zonage ZRR en FRR et avait demandé aux élus de réfléchir sur deux éventuelles exonérations de la CFE pour :

- Les créations, reprises et extensions d'établissements (article 1466 G du code du CGI) pour une durée maximale de 5 ans au taux de 100%

- Les médecins, les auxiliaires médicaux, les vétérinaires (article 1464 D du CGI) d'une durée de 2 ans minimum à 5 ans maximum au taux de 100%

Monsieur le Président propose l'exonération de la CFE pour :

- Les créations, reprises et extensions d'établissement (article 1466 G du code du CGI) pour une durée maximale de 5 ans au taux de 100%
- Les médecins, les auxiliaires médicaux, les vétérinaires (article 1464 D du CGI) pour une durée maximum de 5 ans au taux de 100%

Toutefois, il rajoute que ces exonérations qui prennent en compte deux catégories et donc font référence à deux articles différents doivent faire l'objet de deux délibérations. Madame Hélène COOMANS souhaite connaître les professions concernés par la catégorie « Auxiliaires médicaux ». Le président lui lit l'article et les différents personnels concernés. Monsieur Guillaume LESCLOUPE demande à quelle date s'appliqueront ces deux mesures. Il lui est répondu que ce sera dès 2025.

Après avoir délibéré les membres du conseil communautaire votent à l'unanimité

VOTANTS	38	POUR	38	CONTRE	0	ABSTENTION	0
----------------	-----------	-------------	-----------	---------------	----------	-------------------	----------

- 1) l'exonération de la CFE pour les créations, reprises et extensions d'établissement (article 1466 G du code du CGI) pour une durée maximale de 5 ans au taux de 100%.
- 2) l'exonération de la CFE pour les médecins, les auxiliaires médicaux, les vétérinaires (article 1464 D du CGI) pour une durée maximum de 5 ans au taux de 100%

- Répartition du FPIC 2024

Monsieur le président rappelle la délibération du 10 juillet 2023.

Le conseil communautaire avait décidé d'une répartition libre du FPIC (fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales).

Monsieur le président rappelle que la répartition du FPIC (fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales) peut se faire selon trois approches :

- La méthode dite de droit commun qui intègre deux critères :
 - o La population DGF
 - o Le potentiel fiscal par habitant
- Le système dit à la majorité des deux tiers qui contient trois critères :
 - o La population DGF
 - o Le potentiel fiscal par habitant ou potentiel financier par habitant
 - o Le revenu par habitant
- La solution dite dérogatoire libre dans laquelle aucune règle particulière n'est présente

Monsieur le Président indique que le montant du versement au profit de l'ensemble intercommunal s'établit à 205 695 euros en 2024, qu'il n'y a pas de prélèvement, et que la part des communes représente 86 362 euros.

Monsieur le Président propose que la Communauté de Communes Armagnac Adour s'inscrive dans une répartition des versements dite de droit commun comme suit :

REVERSEMENT	
COMMUNES	Montant de droit commun 2024
AIGNAN	6 790
AVERON-BERGELLE	3 139
BOUZON-GELLENAVE	2 775
CAHUZAC-SUR-ADOUR	2 721
CASTELNAVET	1 957
CAUMONT	1 536
FUSTEROUAU	2 347
GOUX	1 052
LABARTHETE	2 347
LELIN-LAPUJOLLE	4 579
LOUSSOUS-DEBAT	1 042
MAULICHERES	2 115
MAUMUSSON-LAGUIAN	1 976
POUYDRAGUIIN	2 071
RISCLE	18 300
SABAZAN	2 020
SAINT-GERME	6 280
SAINT-MONT	3 623
SARRAGACHIES	3 223
TARSAC	2 386

TERMES-D'ARMAGNAC	2 619
VERLUS	1 608
VIELLA	7 080
TOTAL	86 362

Après en avoir délibéré les membres du Conseil Communautaire votent à l'unanimité

VOTANTS	38	POUR	38	CONTRE	0	ABSTENTION	0
----------------	-----------	-------------	-----------	---------------	----------	-------------------	----------

pour la répartition de droit commun telle que proposée.

Après ce vote, Monsieur Christian JELONCH précise que Monsieur Jean MENVIELLE interviendra lors du prochain conseil communautaire pour une focale sur la D.G.F.

- Fonds de concours réfection du pont de Lelin-Lapujolle

Monsieur le Président rappelle les travaux réalisés sur le pont de LELIN-LAPUJOLLE. Initialement, le montant prévu pour les travaux était de 77 904,00 € HT soit 93 484,80 € TTC.

A ce jour, le montant réel des travaux s'élève à 129 788,20 € HT soit 155 745,84 € TTC.

Les différentes aides demandées s'élevaient à :

- Département : 11 000,00 €
- Préfecture (DSIL) : 31 161,00 €

Le FC TVA est de 21 290,46 € à ce jour.

	DEPENSES TTC	RECETTES
	155 745,84	
DEPARTEMENT		11 000,00
PREFECTURE – DSIL		31 161,00
FC TVA		21 290,46
TOTAL	155 745,84	63 451,46

Reste à charge		92 294,38
-----------------------	--	------------------

La contribution initialement négociée avec la commune de LELIN-LAPUJOLLE était de 25 % du reste à charge ce qui équivalait à 16 148,10 €.

Or, au regard de l'augmentation des travaux, le reste à charge de la commune de LELIN-LAPUJOLLE est toujours de 25 % mais le montant est de 23 073,60 € (92 294,38 € x 25 %).

Cette contribution étant très élevée pour la commune, il vous est proposé une répartition de la différence soit 6 925,50 € (23 073,60 € - 16 148,10 €) entre la Communauté de Communes Armagnac Adour et la commune de LELIN-LAPUJOLLE comme suit :

- Communes Armagnac Adour : 3 462,75 €
- Commune de LELIN-LAPUJOLLE : 3 462,75 €

Monsieur Christian JELONCH précise avant ce vote qu'avant les travaux de la CLECT (qui fixe les règles du 50 % de reste à charge) la commune participait à hauteur de 25 %.

Après avoir délibéré les membres du conseil communautaire décident à la majorité,

VOTANTS	38	POUR	36	CONTRE	1	ABSTENTION	1
----------------	-----------	-------------	-----------	---------------	----------	-------------------	----------

pour la répartition de la différence proposée.

Après ce vote, monsieur Jean MENVIELLE demande si une subvention du CEREMA pouvait être demandée. Le président lui rappelle que lorsque ce dossier avait été soumis à la D.E.T.R. le CEREMA était un organisme de vérification et d'ingénierie et que sa mission de subventionnement était récente et que les futurs travaux (pont de Loussous-Débat/Aignan et pont de Sarragachies) allaient pouvoir en bénéficier.

- Décision Modificative n°1

Monsieur le Président informe l'assemblée, qu'il est nécessaire de faire une décision modificative concernant les subventions 2024.

La Maison des Vins de Madiran et Pacherenc du Vic-Bilh n'avait pas fait parvenir son appel à paiement de 2023 d'un montant de 3 210.46 €.

Dans le programme du PIG, un dossier d'aide aux particuliers vient d'arriver à son terme (Ce dossier avait été déposé en 2019). Il convient de lui verser 1 000 €.

Monsieur le Président propose les écritures suivantes :

Fonctionnement :

Dépenses			Dépenses		
Article Chapitre	Désignation	Montant	Article Chapitre	Désignation	Montant
615221 - 011	Bâtiments publics	- 4 210,46 €	65568 - 065	Autres contributions	+ 3 210,46 €
			6574 - 065	Subventions aux personnes	+ 1 000,00 €

Après avoir délibéré les membres du conseil communautaire décident à la majorité

VOTANTS	38	POUR	37	CONTRE	0	ABSTENTION	1
----------------	-----------	-------------	-----------	---------------	----------	-------------------	----------

pour les virements de crédits proposés.

- Participation du loyer logement du Médecin

Monsieur le Président rappelle que la commune de Riscle a recruté le docteur LAMJED BRAHIM Saleh pour prendre la suite d'un cabinet médical à Riscle au 1^{er} décembre 2024.

Le docteur a intégré le Centre Intercommunal de Santé Armagnac Adour au 1^{er} août 2024 pour une durée de 4 mois.

La commune de Riscle s'était engagée à lui mettre un logement à disposition gratuitement pendant la première année (valeur du loyer 800 €).

Etant donné que le docteur exerce ses fonctions au sein du Centre Intercommunal de Santé Armagnac Adour pendant 4 mois, Monsieur le Président propose à l'assemblée de rembourser les 4 mois de loyer soit (800 € x 4 mois = 3 200 €) à la commune de Riscle.

Monsieur Christian JELONCH demande à Monsieur Christophe TERRAIN de rappeler l'historique de cette proposition. Monsieur Christophe TERRAIN rappelle que c'était un engagement de la commune de Riscle. Madame Nathalie BIAU demande le temps de présence de ce médecin. Le président lui rappelle qu'il est recruté sur un contrat de 35 heures du 1^{er} août 2024 au 30 novembre 2024. Madame Hélène COOMANS s'interroge sur la présentation de cette demande puisqu'il est écrit « avec un objectif de formation pour les démarches administratives françaises ». Le président lui dit que c'est une diapositive de présentation de la demande et en aucun cas cette phrase fait partie de la délibération qui sera prise. Elle demande alors si ce besoin a été exprimé suite au rapport de l'Ordre départemental des médecins. Monsieur Christophe TERRAIN lui répond que la première rencontre avait souligné uniquement des problèmes de français en expression orale. Lors de la deuxième rencontre, l'Ordre avait noté une amélioration et avait inscrit ce médecin. Madame Hélène COOMANS ne comprenait pas cette formule sur cette diapositive puisqu'à partir de la validation par une instance, la collectivité n'avait pas à intervenir sur ce sujet de formation. Le président lui rappelle qu'il ne s'agit en aucun cas de formation dans le domaine médical et que de toutes façons ce n'est pas mentionné sur la délibération.

Après avoir délibéré les membres du conseil communautaire décident à la majorité

VOTANTS	38	POUR	35	CONTRE	3	ABSTENTION	0
----------------	-----------	-------------	-----------	---------------	----------	-------------------	----------

d'autoriser Monsieur le Président :

- à verser à la commune de Riscle le montant des 4 mois de loyer soit 3 200 €
- à signer tous documents s'y rapportant.

- Participation au financement de l'Abattoir d'Auch (reprise du débat du 6 mai 2024)

Monsieur le Président rappelle le débat qui s'est tenu lors du conseil communautaire du 6 mai 2024.

Il concernait le financement de l'abattoir d'Auch et de la part intercommunale demandée.

Depuis le mois de septembre 2023, une démarche de concertation et d'échanges est impulsée avec les acteurs afin de trouver des solutions ou de débloquer certaines situations concernant l'Abattoir d'Auch.

Cette démarche est d'autant plus importante que la fermeture du site de Boulogne-sur-Gesse est intervenue récemment entraînant une absence de solution d'abattage dans le département. Toutefois, le président signale que cet abattoir va être réhabilité pour un montant de 7.500.000 €, et se pose la question du double emploi.

Mais, afin de maintenir un niveau d'exigence, il s'avère nécessaire d'investir. Ainsi, il pourra être apporté une réponse aux demandes des éleveurs « porcs, ovins, et caprins ».

L'investissement prévisionnel est de 1 518 000,00 euros, l'Etat s'étend positionner pour un apport de 300 000 euros, la Région Occitanie pour 300 000,00 euros et le Département pour 175 000,00 euros.

Ainsi, l'Alliance Abattoir Auch Gers recherche 175 000,00 euros qu'il souhaite obtenir grâce à la participation des EPCI.

Le montant sollicité auprès de la communauté de communes Armagnac Adour est de 9 03,26 euros, calculés selon 2 critères : population (5%) et éleveurs (6%).

Monsieur Pierre LAJUS rappelle qu'auparavant les abattoirs étaient de compétence municipale. Monsieur Jean-Claude FRANCHETTO demande si, en cas de non-participation de certaines collectivités prévues dans le plan de financement, les clefs de répartition seraient revues et si les autres collectivités participant verraient leur participation augmenter. Monsieur Christophe TERRAIN rappelle l'engagement très fort de Vivadour (100 000,00 €). De même, il faut noter la participation d'autres partenaires. Monsieur Christian JELONCH souligne que le plan de financement ne reviendra pas sur les demandes effectuées. Madame Hélène COOMANS voudrait connaître l'impact sur les éleveurs du secteur. Monsieur Christian JELONCH demande à Monsieur Joël DAGIEUX d'intervenir. Ce dernier signale que quelques éleveurs utilisent l'abattoir.

Monsieur Christian JELONCH rappelle que parallèlement à cette restructuration l'abattoir de BOULOGNE-SUR-GESSE va connaître un projet de réhabilitation de 7,5 millions d'euros. Et le projet prévoit une couverture d'une partie du Gers.

Après avoir laissé place au débat, le président demande aux conseillers communautaires de se prononcer.

Après en avoir débattu puis délibéré, les membres du conseil communautaire décident à la majorité

VOTANTS	38	POUR	11	CONTRE	23	ABSTENTION	4
----------------	-----------	-------------	-----------	---------------	-----------	-------------------	----------

de **ne pas approuver** le versement de l'aide demandée à Alliance Abattoir Auch Gers, soit 9.093,26 €.

Voirie

- **Attribution du marché pour la restructuration du pont du cabanon à AIGNAN / LOUSSOUS-DEBAT**

Monsieur le Président expose à l'assemblée que, conformément au Code des Marchés Publics, la procédure adaptée (MAPA) a été choisie pour l'attribution du marché pour la restructuration du pont du Cabanon à AIGNAN / LOUSSOUS-DEBAT.

Un avis d'appel public à la concurrence a été publié sur le site www.ladepeche-marchespublics.fr le mercredi 19 juin 2024.

La date limite de réception des offres était fixée au lundi 29 juillet 2024 à 12h00.

La commission d'appel d'offres s'est réunie, le mercredi 28 août 2024 à 14h00 pour le résultat d'analyse et le choix des entreprises.

Examen des offres :

Nombre de plis reçus dans les délais : 3 offres

Ordre d'arrivée des plis dénomination et adresse de l'établissement

1	CROBAM	34 rue de la Mairie 47 140 TRENTELS
2	ACCHINI	ZI Marmajou65 700 MAUBOURGUET
3	COLAS	2 rte des chênes31 800 LABARTHE INARD

Les critères de choix hiérarchisés se répartissent comme suit :

- 60 % Le critère « Prix » pondéré à 60 Points, le prix sera noté sur 40 points apprécié au regard des prix portés sur l'ensemble du BPU
- 40 % Le critère « valeur technique », dont :
 - 30% Méthodes, procédure et planning
 - 10% Organisation Moyens humains et matériels dédiés au chantier

ENTREPRISE	MONTANT H.T	Note Technique	Note Prix	Note Globale	Classement
CROBAM	108 055.00 €	32.00	51.87	83.87	2
SNAACCHINI	93 405.00 €	32.00	60.00	92.00	1
COLAS France	126 695.00€	32.00	44.23	76.23	3

Le Président invite les conseillers communautaires à se prononcer. Les crédits nécessaires sont prévus au budget de la Communauté de Communes.

Monsieur le Président propose au conseil communautaire de retenir l'offre de SNAACCHINI, pour un montant HT de 93 405.00 euros ; soit 112 086.00 euros TTC. Cette offre est inférieure à l'estimation d'environ 25.97 %.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil communautaire décident à la majorité

VOTANTS	38	POUR	37	CONTRE	0	ABSTENTION	1
----------------	-----------	-------------	-----------	---------------	----------	-------------------	----------

de retenir l'entreprise SNAACCHINI et autorise le Président à signer le marché et tout document y afférant.

Monsieur Alain BAUDE demande quelle est la date prévue pour le commencement des travaux.

Monsieur Éric DARROUX précise qu'il y a les délais relatifs à la procédure d'un marché public puis après les travaux débiteront.

Monsieur Éric DARROUX informe l'assemblée que les travaux d'investissement voirie reprendront fin septembre.

GEMAPI

- Affluents Adour à Riscle : Etude hydraulique – digue de Riscle : étude de danger

En raison des inondations de juin 2023 dues aux orages, il s'est avéré nécessaire de mener une étude afin d'améliorer la connaissance du fonctionnement des principaux affluents de l'Adour, situés en rive gauche et pouvant impacter la commune de Riscle et de proposer des solutions de réduction du risque inondation, en limitant voire réduisant le risque sur les zones impactées par les crues de la Menoue et de l'Arrioutour.

Le coût estimatif de cette étude est de 36 000 € TTC.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

- Etat : 50% (18 000 euros)
- Région : 20% (7 200 €)

Le reste à charge est donc de 10 800 euros qu'il a été convenu de répartir entre la commune de Riscle à hauteur de 50 % (5 400 euros) et la CCAA à hauteur de 50% (5 400 euros).

Il a été également demandé une aide au titre du fonds vert à hauteur de 10%.

Ainsi, le coût maximum sollicité à la CCAA serait de 5 400 euros.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil communautaire décident à la majorité

VOTANTS	38	POUR	35	CONTRE	1	ABSTENTION	2
----------------	-----------	-------------	-----------	---------------	----------	-------------------	----------

d'approuver le cahier des charges, le plan de financement proposé et d'acter la participation de la communauté de communes Armagnac Adour à hauteur de 5 400 euros.

- **Convention relative à l'étude d'incidence hydraulique des ouvrages de protection contre les inondations de Plaimont à Saint-Mont**

L'institution Adour a lancé, dans les années 2000, une démarche de restauration de l'espace de mobilité de l'Adour.

Dans cette démarche figurait, comme une priorité, l'ouvrage de Plaimont à Saint-Mont :

- En rive gauche, la digue, de faibles hauteur et largeur était directement exposée à l'érosion latérale.
- L'endiguement instituait un effet de « verrou » hydraulique, en aval du complexe vinicole, de nature à provoquer, lors des crues fortement débordantes, un rehaussement de la ligue d'eau.

Aussi, une étude, s'inscrivant dans le cadre de l'action 7-5 du PAPI d'intention visant à étudier le comportement hydraulique de cet ouvrage afin de limiter les inondations potentielles, s'avère nécessaire.

Le SMAA en assurera la maîtrise d'ouvrage.

La CCAA, la société PLAIMONT et le SMAA participeront au financement de cette étude dont le coût total est de 53619.00 euros TTC.

Cette somme se répartirait de la façon suivante :

- Etat (fonds Barnier) : 50% du montant TTC soit, 26809.50 euros.
- Conseil Régional : 20% du montant TTC soit, 10723.80 euros
- Fonds Vert : 10% du montant H.T. soit, 4468.25 euros

Le reste à charge : 11617,45 euros soit, 21.66% du coût TTC de l'étude, est réparti de la façon suivante :

- CCAA : 1 000,00 euros.
- Plaimont : 11 617,45 euros

*Monsieur Philippe DUFAU demande si le Département participe au financement.
Monsieur le Président lui répond que non.*

Après en avoir délibéré, les membres du conseil communautaire décident à la majorité

VOTANTS	38	POUR	35	CONTRE	1	ABSTENTION	2
----------------	-----------	-------------	-----------	---------------	----------	-------------------	----------

- d'attribuer une participation financière de 1000 euros afin de mener à bien cette étude
- d'autoriser le Président à signer la convention correspondante et tout document s'y afférent.

Administration générale

- **Désignation d'un représentant titulaire et suppléant de la CCAA au sein du Syndicat Intercommunal de Traitement des Ordures Ménagères secteur Ouest (SICTOM Ouest)**

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que la compétence traitement des ordures ménagères est une compétence communautaire.

Mais sa gestion est déléguée au SICTOM Ouest. Il rappelle la délibération du 15 juillet 2020 où le conseil communautaire a nommé un délégué titulaire et un délégué suppléant par commune à l'exception de la commune de Riscle (qui compte plus de 1000 habitants) qui doit avoir deux délégués titulaires et suppléants.

Monsieur le Président informe l'assemblée que suite à une démission au sein du municipal de la commune de LOUSSOUS-DEBAT, il convient de nommer un nouveau délégué titulaire et suppléant au SICTOM Ouest.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil communautaire décident à la majorité

VOTANTS	38	POUR	37	CONTRE	0	ABSTENTION	1
----------------	-----------	-------------	-----------	---------------	----------	-------------------	----------

de nommer les représentants suivants :

COMMUNE	TITULAIRE	SUPPLEANT
LOUSSOUS-DEBAT	Michel LECERF	Christiane SCRIVEN

Questions diverses

- 1) Monsieur Thibault RENAUDIN rappelle les différentes dates des réunions publiques qui se dérouleront dans chaque commune de la CCAA et les éléments de communication.

Thibault RENAUDIN, Chantal SARNIGUET, Eric DARROUX	Christian JELONCH, Valérie DUFAU, Christophe TERRAIN	Michel PETIT, Béatrice PASIAN, Philippe BASTROT
-Mardi 8 octobre : RISCLE -Mercredi 9 octobre : VIELLA -Mardi 29 octobre : LABARTHETE -Mercredi 30 octobre : GOUX -Jeudi 31 octobre : CAHUZAC SUR ADOUR -Mardi 12 novembre SARRAGACHIES -Mardi 3 décembre : MARGOUET MEYMES -Mardi 10 décembre : CAUMONT	- Mercredi 9 octobre : POUYDRAGUIN - Mardi 15 octobre : MAULICHERES - Jeudi 17 octobre : SAINT-MONT - Jeudi 7 novembre : CASTELNAVET - Jeudi 14 novembre : AIGNAN - Mardi 26 novembre : AVERON-BERGELLE - Mercredi 4 décembre : LELIN-LAPUJOLLE - Mercredi 11 décembre : FUSTEROUAU	-Jeudi 24 octobre : BOUZON-GELLENAVE -Mercredi 30 octobre : LOUSSOUS-DEBAT -Mercredi 13 novembre : SABAZAN -Jeudi 14 novembre : SAINT-GERME -Mardi 26 novembre : MAUMUSSON -Jeudi 28 novembre : TERMES D'ARMAGNAC -Mercredi 4 décembre : TARSAC -Jeudi 5 décembre : VERLUS

- 2) Monsieur Michel PETIT informe l'assemblée de l'avancement des travaux du Tiers-Lieu social.
- 3) Madame Valérie DUFAU fait un point sur la rentrée scolaire et les effectifs de chaque école de la CCAA. Elle rappelle le déroulé des visites d'école et

mentionne une rencontre avec l'Inspectrice de l'Education Nationale lors des visites, le lundi 2 septembre 2024, des écoles de Saint-Germé, Saint-Mont et Viella.

Ecoles	TPS	PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2	Total
AIGNAN	0	9	13	9	13	9	16	13	6	86
RISCLE Mat.	0	22	12	21	-	-	-	-	-	55
RISCLE Elé.	-	-	-	-	25	22	21	23	27	118
ST-MONT	1	1	6	-	-	-	-	-	-	7
ST-GERME	-	-	-	6	14	7	9	5	8	49
VIELLA	1	8	5	6	7	5	3	-	-	34

La séance est levée à 22 H 00.

Le secrétaire de séance,
Laurent PERISSE



Le Président,
Michel PETIT

